

SOUTENIR LES TRAVAILLEURS AYANT UN EMPLOI PRÉCAIRE

LA CLASSIFICATION INAPPROPRIÉ DÉPRIVE LES TRAVAILLEURS DE L'ENSEMBLE DE LEURS DROITS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils s'engagent à faire en sorte que tous les travailleurs aient accès à leurs droits en vertu de la Loi sur les normes d'emploi (LNE).

- de plus en plus de travailleurs se tournent vers le « travail à la demande » pour joindre les deux bouts; mais les travailleurs à la demande sont systématiquement classés à tort dans la catégorie des entrepreneurs indépendants, ce qui les prive des droits fondamentaux liés à l'emploi;
- tous les travailleurs devraient avoir accès à l'ensemble des prestations et des projections dans le cadre de la LNE; il ne devrait pas y avoir un ensemble distinct et moindre de droits du travail pour les travailleurs indépendants;
- il devrait incomber aux employeurs de prouver que les travailleurs sont réellement des entrepreneurs indépendants, et non aux travailleurs mal classés de prouver qu'ils sont mal classés;
- les avantages les meilleurs et les plus transférables pour les travailleurs indépendants ne sont pas un régime d'avantages distinct et moins transférable, mais plutôt l'accès à l'ensemble des droits et avantages accordés à tous les travailleurs.

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ONT BESOIN DE MEILLEURES PROTECTIONS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils s'engageront à faire en sorte que les droits des travailleurs migrants soient protégés et appliqués.

- nous avons besoin de règles et d'une application plus rigoureuses pour protéger les droits des travailleurs migrants embauchés en Ontario;
- il faut créer un registre des employeurs qui embauchent des travailleurs avec des permis de travail temporaires, ce qui contribuerait à réduire la demande de recruteurs sans permis et faciliterait l'application de la loi;
- les employeurs de ressortissants étrangers doivent être conjointement et solidairement responsables avec les recruteurs du respect de la Loi sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi. Des sanctions plus sévères devraient être prévues pour les employeurs et les recruteurs qui enfreignent les règles;
- les travailleurs migrants doivent pouvoir déposer des plaintes anonymes pour toute violation du régime d'octroi de licences. La charge de la preuve des violations devrait incomber aux employeurs et non aux travailleurs.

Tous les travailleurs méritent de bénéficier de l'ensemble des droits, des protections et des avantages.

